

Extrait des tarifs

AU 1^{ER} JANVIER 2025

Conditions et tarifs appliqués aux opérations bancaires

PROFESSIONNELS ET ASSOCIATIONS

CHEFS D'ENTREPRISE, PROFESSIONS LIBÉRALES,
COMMERÇANTS, ARTISANS,
ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ



Vous trouverez dans cet extrait les principales évolutions tarifaires de la dernière brochure tarifaire (4 février 2024) applicables à compter du au 1^{er} Janvier 2025 aux Professionnels.


S'agissant d'un extrait, certaines rubriques ne pourront ainsi pas être reprises dans leur intégralité, toutefois, afin de vous garantir la meilleure compréhension possible, les rubriques concernées seront expressément mentionnées dans le présent extrait comme étant **non exhaustives**. Retrouvez l'intégralité des Conditions tarifaires sur professionnels.sg.fr et en Agence.


L'absence de contestation de ces nouvelles conditions tarifaires dans un délai d'un mois avant application vaut acceptation de votre part de la nouvelle tarification. En cas de refus, vous pouvez résilier sans frais la Convention de compte et de services- Professionnels dans ce même délai d'un mois.


Les avantages liés à JAZZ Pro sont signalés comme suit :



 Service inclus dans la cotisation JAZZ Pro.

 **-25 %** Une réduction de - 25 % sur certains services associés à JAZZ pro est appliquée⁽¹⁾ sur le prix indiqué dès l'adhésion pour les nouveaux contrats. Pour les contrats en cours, à l'exclusion de Progécarte Sans Contact, la réduction est appliquée à la prochaine cotisation.

 Opérations qui peuvent être réalisées à moindre coût ou gratuitement avec nos services Internet et mobiles⁽²⁾.

 Les produits et les services signalés par ce symbole concernent uniquement les clients déjà détenteurs des-dits produits ou services. Ils ne peuvent plus être souscrits par les autres clients professionnels et associations.

mini : minimum - maxi : maximum

 : nouveau service

 : Tarif en hausse -  : Tarif en baisse

I TVA COMMISSIONS ASSUJETTIES À LA TVA

Le symbole **I TVA** dans la marge indique les commissions assujetties.

La majorité des commissions de cette brochure est exonérée de TVA. Cependant, conformément aux règles applicables aux établissements bancaires en matière de TVA, certaines opérations restent taxables de plein droit. Ainsi lorsque la TVA est due, s'ajoute au montant des commissions fixes ou proportionnelles exprimées hors taxes, la TVA au taux en vigueur à la date de l'opération.

(1) Services bénéficiant d'une réduction de 25% du fait de la détention du package JAZZ Pro : Cartes Business ; Monétia ; Progécarte sans Contact ; Quiétis Pro.

(2) Hors tarification Progélance Net et options et hors coûts de connexion facturés par votre fournisseur d'accès à Internet/opérateur téléphonique.






1. VOTRE COMPTE AU QUOTIDIEN

1.2. JAZZ **pro** la solution qui vous avantage et qui simplifie votre gestion bancaire

Avec JAZZ Pro, bénéficiez des services indispensables à la gestion quotidienne de votre compte courant professionnel. La cotisation mensuelle à JAZZ Pro est connue d'avance et vous permet de réaliser des économies par rapport aux services facturés à l'unité.

-
- | | |
|--|---|
| ▪ Cotisation mensuelle | I TVA ⁽¹⁾ ➔ 41,00 € par mois |
| - Pour les adhérents détenant également JAZZ ou Sobrio à titre privé | I TVA ⁽¹⁾ ➔ 32,80 € par mois
soit 20% de réduction ⁽²⁾ |
-

Avec JAZZ Pro bénéficiez de services et d'avantages tarifaires sur vos frais bancaires

- Commission de mouvement à hauteur de 12 500 € d'opérations débitrices par mois⁽³⁾
(exemple: coût sans JAZZ Pro sur une base de 12 500 €/mois de dépenses à 2 ‰ = 25 €/mois) 
- Frais fixes de tenue de compte (coût sans JAZZ Pro: minimum 27,00 €/mois) 
- Commission d'ouverture et d'actualisation de dossier administratif
(coût sans JAZZ Pro: 160,00 €/an ou 260,00 €/an selon votre chiffre d'affaires) 
- L'accès à nos services de banque à distance (Progéliance Net & L'Appli SG PRO⁽⁴⁾) (coût sans JAZZ Pro: 24,00 €/mois) 
- 6 services 
 - Mise en opposition sur chèques, mise en opposition ou révocation d'un mandat de prélèvement SEPA et remplacement des cartes en cas de perte, de vol ou d'utilisation frauduleuse
 - Abonnement au service de représentation automatique des chèques remis sur votre compte et revenus impayés pour défaut de provision
 - Traitement des chèques remis sur votre compte et revenus impayés, pour tout autre motif que le défaut de provision
 - Retraits d'espèces avec votre carte CB Visa Business ou CB Visa Gold Business en euro dans les distributeurs automatiques de billets, en France et dans les pays de la zone Euro.
 - Émission de 3 chèques de banque par an

(1) Partiellement soumis à la TVA.

(2) Offre non cumulable avec une autre condition, le tarif préférentiel le plus avantageux est appliqué.

(3) Au-delà de ce seuil, cette commission est due aux conditions définies avec le client.

(4) L'accès à L'Appli SG PRO nécessite l'abonnement au service de banque à distance Progéliance Net (tarif au 01/01/2025: 24 € HT/mois). Hors coûts de connexion à Internet et abonnement aux options de Progéliance Net.


- ADAP (Assurance Décès Accidentel), une garantie décès accidentel sur vos découverts professionnels⁽¹⁾. Cette garantie prévoit le versement d'un capital égal au montant du découvert constaté sur vos comptes professionnels, à la date effective du décès accidentel⁽²⁾.

Et en plus, bénéficiez d'avantages supplémentaires

▪ Réduction sur les services

- **Carte Business⁽³⁾ -25 %**
- **Monetia -25 %** : contrat d'encaissement de flux de proximité comprenant la location de TPE, la maintenance et l'assistance téléphonique⁽⁴⁾
- **Quiétis Pro -25 %** : offre d'assurance dédiée à la protection des moyens de paiement, des recettes ou honoraires, des clés, papiers et téléphone mobile professionnels
- **Progécarte sans Contact -25 %** : offre de location de TPE avec services associés⁽³⁾ *Cette offre n'est plus commercialisée depuis le 01/01/2023.*


▪ Réduction croisée

- Bénéficiez d'une réduction sur vos cotisations JAZZ Pro et JAZZ ou Sobrio quand vous détenez les deux offres.  **-20 %⁽⁴⁾**

▪ Votre fidélité récompensée par une cotisation réduite de vos cartes Business

- Une réduction supplémentaire sur la prochaine cotisation de votre carte bancaire en fonction du montant des dépenses annuelles réalisées.

Découvrez les modalités du programme aux conditions générales JAZZ Pro, et sur le site professionnels.sg.fr

 DOUBLE AVANTAGE à la carte ! 25 % de réduction sur votre cotisation carte CB Visa Business ou CB Visa Gold Business	+	25 % de réduction supplémentaire (sur le tarif réduit) pour la carte CB Visa Business ⁽⁵⁾ .	ou	35 % de réduction supplémentaire (sur le tarif réduit) pour la carte CB Visa Gold Business ⁽⁶⁾ .

- (1) Jusqu'à l'échéance annuelle qui suit votre 80e anniversaire. Contrat d'assurance collective en cas de décès accidentel, de Sogécap, compagnie d'assurance vie et de capitalisation, entreprise régie par le *Code des assurances*, présenté par Société Générale, dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann (Paris IXe), en sa qualité d'Intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 07 022 493 (www.orias.fr)
- (2) Dans la limite de 7 620 euros pour l'ensemble des comptes détenus dans une même Agence Société Générale.
- (3) Pour les cartes Business, la réduction est appliquée dès l'adhésion pour les nouveaux contrats ou à la prochaine cotisation pour les contrats en cours.
- (4) Réduction appliquée à toute nouvelle souscription de Monetia rattachée au même compte courant que JAZZ Pro.
- (5) Réduction sur la location du terminal de paiement électronique.
- (6) Offre non cumulable avec une autre condition, le tarif préférentiel le plus avantageux est appliqué.
- (7) Sous réserve de paiements annuels par carte (hors retrait) supérieurs ou égaux à 7 500 €.
- (8) Sous réserve de paiements annuels par carte (hors retrait) supérieurs ou égaux à 15 000 €.

1.4. La tenue de compte

Rubrique non exhaustive

- Commission d'ouverture de dossier administratif et d'actualisation de la situation client (juridique, fiscale, comptable...) pour les professionnels

- Votre chiffre d'affaires :

- Jusqu'à 750 000 euros ➤ 160,00 € par an
- Au-delà de 750 000 euros ➤ 260,00 € par an

JAZZ pro Exonération de la Commission d'ouverture de dossier administratif et d'actualisation de la situation client pour les détenteurs de JAZZ Pro.

- Frais fixes de tenue de compte⁽¹⁾

- Compte professionnel en euro ➤ mini 27,00 € par mois
- Compte de syndicat de copropriétaires en euro ➤ mini 7,00 € par mois
- Compte en devises ➤ mini 32,00 € par mois

JAZZ pro Exonération des frais fixes de tenue de compte en euro pour les détenteurs de JAZZ Pro.

1.6. Les incidents de fonctionnement nécessitant un traitement particulier

Rubrique non exhaustive

- Commission d'intervention

Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

- Par opération et dans le cadre de la signature d'une Convention de Trésorerie Courante, dans la limite de 6 par jour ➤ 10,00 €
- Par opération, hors Convention de Trésorerie Courante ➤ 16,00 €

- Frais par saisie attribution, par saisie conservatoire ➤ 140,00 €
-

- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé

Cette lettre vous invite à approvisionner votre compte dans les meilleurs délais lorsque celui-ci est à découvert ou lorsqu'il dépasse son autorisation de découvert. Dans ces cas, plusieurs de ces lettres peuvent vous être envoyées successivement jusqu'à régularisation complète de votre situation ➤ 16,00 €

2. VOS SERVICES DE BANQUE À DISTANCE

2.1. Progéliance Net & L'Appli SG PRO⁽¹⁾

Rubrique non exhaustive

- **Abonnement mensuel⁽²⁾(services Internet et mobile) | TVA ↗ 24,00 €**
 - Prestations incluses (services essentiels)
 - Consultation des comptes professionnels et privés
 - Saisie de virements SEPA (ordinaires et instantanés⁽³⁾)
 - Saisie de virement permanent France et dans l'ensemble de la zone SEPA
 - Gestion des bons à payer d'effets de commerce (LCR/BOR)
 - Gestion des encaissements par cartes bancaires (uniquement pour Progéliance Net)
 - Alertes et informations sur les opérations du jour et à venir
 - Mise en opposition Carte Business
 - Verrouillage / déverrouillage Carte Business
 - Activation / désactivation des paiements en ligne de la Carte Business
 - Activation / désactivation des retraits distributeur de la Carte Business
 - Activation / désactivation des transactions à l'étranger de la Carte Business
 - Consultation code secret Carte Business
 - Demande exceptionnelle de capacité de paiement Carte Business⁽⁴⁾
 - Kit de contestation Carte Business

2.2. Sogecash Net

Rubrique non exhaustive

- **Sogecash Net évolution (incluant 3 comptes à vue) | TVA 30,50 €**
- **Services unitaires « à la carte »**
 - Option « Espace Flux » **| TVA**
 - Service de constitution de fichiers et de communication bancaire
 - Abonnement mensuel **↗ 36,00 €**
 - Aide au paramétrage contrat SOGESTEL TS **Nous consulter**
 - Aide au paramétrage banque tierce **950,00 €**

2.4. Télétransmission

Rubrique non exhaustive

- **Sogestel (Protocole EBICS T) ou Sogestel TS (EBICS TS) | TVA**

- (1) L'accès à L'Appli SG PRO nécessite l'abonnement au service de banque à distance Progéliance Net (tarif au 01/01/2025 : 24 € HT/mois). Hors coûts de connexion à Internet et abonnement aux options de Progéliance Net.
- (2) Hors commissions de traitement des opérations. Voir rubrique « Vos encaissements et vos règlements ».
- (3) Sous réserve de la disponibilité du service.
- (4) Selon conditions spécifiques.

- Option remises

Service de télétransmission d'ordres de paiement et d'encaissement (virements SEPA ordinaires, virements SEPA instantanés de masse, prélèvements SEPA, effets de commerce...).

• Sogestel

➔ 61,00 € par mois

• Sogestel TS

➔ 56,00 € par mois



▪ Relevés par mail

I TVA

- Abonnement mensuel (par type de relevé)

• Relevé d'intérêt électronique

Gratuit

• Accusé de réception applicatif GPI

63,50 €

• Autres relevés

30,00 €

- Consommation (par pièce jointe)

• Relevé d'intérêt électronique

4,00 €

• Accusé de réception applicatif GPI & Autres relevés

0,41 €

- Rédaction et implémentation d'un avenant **N**

10,80 €/avenant

- Avenant pour la gestion des mandats par compte **N**

Nous consulter

3. VOS ENCAISSEMENTS ET VOS RÈGLEMENTS

3.1. Les encaissements par cartes

Rubrique non exhaustive

Les encaissement en face-à-face

▪ Monétia **-25 %** ⁽¹⁾

Contrat d'encaissement de flux de proximité comprenant la location du terminal de paiement électronique (TPE)⁽²⁾, la livraison par transporteur, la maintenance et l'assistance téléphonique.

- Gamme Monétia Néo **N**

Notre nouvelle gamme de terminaux de paiement électroniques⁽¹⁾ portables IP/Wifi et 4G, avec imprimante, tactiles, design (blanc ou noir) et évolutifs (Android) pour un usage fixe ou portable

• Portable IP/WIFI Néo

I TVA 31,00 € par mois

• Portable 4G Néo

I TVA 45,00 € par mois

- Gamme de terminaux classiques

• TPE Fixe IP (avec Pin-Pad à insertion carte)

I TVA ➔ 26,00 € par mois

• TPE Fixe GPRS (avec Pin-Pad à insertion carte)

I TVA ➔ 45,00 € par mois

• TPE Portable IP

I TVA ➔ 31,00 € par mois

• TPE Portable GPRS

I TVA ➔ 45,00 € par mois

• Editeur / Lecteur chèque

Matériel plus commercialisé depuis le 1^{er} janvier 2025 I TVA 23,00 € par mois

(1) Réduction appliquée à toute nouvelle souscription de contrat Monétia rattaché au même compte courant professionnel que JAZZ Pro.

(2) Avec un engagement d'une durée de 48 mois minimum sur la location du matériel.

- Les options et services Monétia

- Option Monétia Plus : service de maintenance sur site⁽¹⁾
(abonnement par matériel) **I TVA ↘ 7,50 € par mois**
- Installation sur site unique à J+8 max :
service d'installation sur un même site, coût du service par terminal
 - Par matériel **I TVA ↘ 74,00 €**
- Dépannage express : service de dépannage **I TVA ↘ 180,00 € par matériel**
avec envoi d'un terminal ou déplacement d'un technicien sur site sous 4 heures
- Bon de retour - Bon de retour nécessaire pour retourner le(s) matériel(s)
en cas de résiliation de contrat **Gratuit**
 - Envoi d'un bon retour supplémentaire
en cas de perte du premier bon **I TVA 30,00 €**
- Ajout / Suppression logiciel privatif **I TVA 53,00 €**
- Changement de matériel⁽²⁾ **I TVA 75,00 €**

Les encaissements sur Internet

- **Sogecommerce** : Solution d'encaissement sécurisée en ligne incluant le raccordement à la plate-forme technique de paiement pour l'enregistrement des transactions et le contrat monétique pour l'acquisition des flux.
S'intègre à votre site marchand et assure toutes les étapes d'un paiement sur Internet, de la création de la transaction jusqu'à sa remise en banque.
 - Frais de raccordement, à l'ouverture **I TVA 300,00 €**
 - Abonnement mensuel **I TVA ↗ 33,00 €**
 - Journaux de rapprochement bancaires et d'impayés **Gratuit**
 - Option encaissement via prélèvement SEPA
 - Forfait mise en place de l'option **I TVA 400,00 €**
 - Coût par mandat archivé avec signature **I TVA 0,90 €**
 - Coût par prélèvement SEPA 0,20 €
 - Option gestion de risques avancée **Gratuit**
(comprend 21 contrôles sécuritaires paramétrables par vos soins)
 - Option Tableaux de bord (suivi détaillé de votre activité) **Gratuit**
 - Option Apple Pay **Gratuit**
 - Option acceptation de Chèque Vacances CONNECT (ANCV)
 - Par transaction **I TVA 0,50 €**
 - Option Titres Restaurants Dématérialisés Conecs⁽³⁾ **Frais de mise en service**
 - Option 3X ou 4X WEB⁽⁴⁾ (Solution de financement permettant de payer en 3 ou 4 fois les achats effectués avec une carte bancaire sur Internet) **Nous consulter**

(1) Le délai d'intervention est de J + 1 ouvré du lundi au vendredi pour des demandes déclenchées par notre prestataire jusqu'à 16h. Au-delà de cet horaire, l'intervention est à J + 2 ouvrés.

(2) Frais dû uniquement pendant la période d'engagement de 48 mois.

(3) Sous réserve de disposer d'un agrément de la CNTR (Commission Nationale des Titres-Restaurant) et d'un contrat d'affiliation auprès des établissements émetteurs de titres restaurants. Hors frais facturés par les émetteurs de titres restaurants.

(4) Offre Franfinance (n° d'immatriculation 719 807 406 RCS NANTERRE). Sous réserve d'acceptation de votre dossier par Franfinance et après signature des conditions générales de l'offre.

- Modules de paiement open source compatibles avec les principaux éditeurs de solutions e-commerce

I TVA Gratuit

Sogenactif

Solution d'encaissement sécurisée en ligne incluant le raccordement à la plate-forme technique de paiement pour l'enregistrement des transactions et le contrat monétique pour l'acquisition des flux.

S'intègre au site marchand de l'entreprise ou de l'association et assure toutes les étapes d'un paiement sur Internet, de la création de la transaction jusqu'à sa remise en banque. La solution inclut un tableau de bord complet pour le suivi de votre activité.

- Frais de raccordement à l'ouverture **I TVA 300,00 €**
- Abonnement mensuel **I TVA ↗ 33,00 €**
- Journaux de rapprochement bancaires et d'impayés **Gratuit**
- Option encaissement via prélèvement SEPA
 - Forfait mise en place de l'option **I TVA 400,00 €**
 - Reprise d'une base de mandats existante (par mandat) **I TVA Nous consulter**
 - Coût par mandat archivé avec signature **I TVA 0,90 €**
 - Coût par prélèvement SEPA **0,20 €**
- Option Apple Pay **Gratuit**
- Option acceptation de Chèque Vacances CONNECT (ANCV)
 - Par transaction **I TVA 0,50 €**
- Option application mobile In App (solution d'intégration de la page de paiement dans l'application mobile de l'entreprise ou de l'association) **Gratuit**
- Option 3X ou 4X WEB⁽¹⁾ (Solution de financement permettant de payer en 3 ou 4 fois les achats effectués avec une carte bancaire sur Internet) **Nous consulter**
- Autres options disponibles **Nous consulter**

3.2. Les paiements par cartes

Rubrique non exhaustive

Cartes Business

▪ Cotisation annuelle des cartes Business

La cotisation est débitée à l'adhésion puis à chaque date d'anniversaire de celle-ci.

- Carte CB Visa Gold Business **-25 %⁽²⁾ 141,00 €**
 - À débit immédiat ou différé (dates d'arrêté possibles 1^{er}, 10 ou 20 du mois)
- Carte CB Visa Business **-25 %⁽²⁾ 53,00 €**
 - À débit immédiat ou différé
- Carte CB Visa Business SBB⁽³⁾ **Gratuit**
Uniquement pour les détenteurs des Services Bancaires de Base (SBB)

(1) Offre Franfinance (n° d'immatriculation 719 807 406 RCS NANTERRE). Sous réserve d'acceptation de votre dossier par Franfinance et après signature des conditions générales de l'offre.

(2) La réduction est appliquée dès l'adhésion pour les nouveaux contrats ou à la prochaine cotisation pour les contrats en cours.

(3) Carte non éligibles aux options crypto dynamique et carte Collection.

- SBB : Services Bancaires de Base réservés aux bénéficiaires de la procédure du droit au compte
- Carte à autorisation systématique⁽¹⁾ et à débit immédiat exclusivement
- Exonération des commissions de retrait espèces distributeur et de paiement Zone Euro et hors Zone Euro sauf retrait espèces guichets
autres banques Zone Euro et hors Zone Euro 3,00 € par retrait

▪ **Commissions de retrait⁽²⁾ ou de paiement**

		zone Euro ⁽³⁾ et Monaco		Hors zone Euro ⁽⁴⁾
Retrait espèces distributeur	CB Visa Business	Gratuit⁽⁵⁾	1,00 €/retrait au-delà de 4 retraits Gratuit avec JAZZ Pro.	3,00 €/retrait + 2,70 % du montant retiré
	CB Visa Gold Business		Gratuit	
	Avec option carte Collection Business Class	Gratuit		
Retrait espèces guichet	CB Visa Business	Gratuit⁽⁵⁾	3,00 €/retrait	3,00 €/retrait + 2,70 % du montant retiré
	CB Visa Gold Business			
	Avec option carte Collection Business Class	Gratuit		
Paiement	CB Visa Business	Gratuit		1,00 €/paiement + 2,70 % du montant payé
	CB Visa Gold Business			
	Avec option carte Collection Business Class	Gratuit		

3.3. Les virements occasionnels SEPA

Rubrique non exhaustive

En euro, entre pays de la zone SEPA (Espace Économique Européen, Royaume-Uni, Suisse, Monaco, Saint-Marin, les îles de Jersey, de Guernesey et de Man, la principauté d'Andorre et l'État de la Cité du Vatican)⁽⁶⁾.

Date de valeur : jour de comptabilisation.

- (1) Sous réserve d'exceptions détaillées dans les Conditions Générales Cartes Business, Convention de compte courant Professionnels.
- (2) Service optionnel
- (3) Pays de la zone Euro.
- (4) Pour les transactions en euro ou en devise.
- (5) Dans les distributeurs SG et Cash services (marque de services gérée par la société 2SF (Société des Services Fiduciaires), commune à 3 groupes bancaires dont Société Générale. Elle rassemble l'offre de Services Automates de 4 enseignes bancaires dont SG)/guichets SG.
- (6) À l'exception des virements faisant l'objet d'un service de personnalisation ou choix du circuit bancaire traités selon les conditions du Virement International.

Les virements émis

- À distance **Gratuit**
- Abonnement au Service Progéliance Net **I TVA** 24,00 € par mois
- Abonnement au Service Sogecash Net **I TVA** 30,50 € par mois
- Traitement de l'ordre **I TVA**
- Par Progéliance Net (sur internet et mobile)
- Virement SEPA ordinaire unitaire **Gratuit**
- Virement SEPA instantané unitaire⁽¹⁾ **👉 Gratuit**
- Par Sogecash Net (sur internet et mobile)
- Virement SEPA ordinaire unitaire **👉** 0,25 € par virement émis
- Virement SEPA instantané unitaire⁽¹⁾ **👉** 0,25 € par virement émis
- Téléchargement ou télétransmission (par virement émis)
- Virement SEPA ordinaire **👉** 0,25 € par virement émis
- Virement SEPA instantané de masse⁽¹⁾ **👉** 0,25 € par virement émis
- Virement accéléré 0,66 € par virement émis

3.5. Les prélèvements SEPA et titres interbancaires de paiement SEPA (TIP SEPA)

Rubrique non exhaustive

Date de valeur: jour de comptabilisation.

Les règlements

- Opposition sur un mandat de prélèvement SEPA ou SEPA B2B via Internet **■** 15,00 € par demande
- Opposition sur un mandat de prélèvement SEPA ou SEPA B2B en agence  **■** **👉** 20,00 € par demande
- Révocation d'un mandat de prélèvement SEPA ou SEPA B2B via Internet **■** 15,00 € par demande
- Révocation d'un mandat de prélèvement SEPA ou SEPA B2B en agence  **■** **👉** 20,00 € par demande

3.7. Les effets de commerce: Lettres de Change et Billets à Ordre

Rubrique non exhaustive

L'encaissement des effets de commerce

Date de valeur: 4 jours calendaires après la date du règlement indiquée sur le décompte de remise d'effets.

- Bordereau de décompte de remise à l'encaissement et à l'escompte, envoyé par Société Générale **N** **Gratuit**⁽³⁾
- Par Internet et mobile⁽²⁾ 16,00 €
- Par courrier⁽⁴⁾ (par relevé mis sous pli)

(1) Sous réserve de la disponibilité du service chez la banque bénéficiaire.

(2) L'accès au service nécessite l'abonnement au service banque à distance Progéliance Net ou Sogecash Net.


(3) Hors frais d'abonnement à Progéliance Net ou Sogecash Net.

(4) Pour les clients abonnés à un service de banque électronique Société Générale.

-
- **Relevé de LCR/BOR impayés, envoyé par Société Générale** **N**
 - Par Internet et mobile⁽¹⁾ **Gratuit**⁽²⁾
 - Par courrier⁽³⁾ (par relevé mis sous pli) 16,00 €
-

Le règlement des effets de commerce

Date de valeur: jour de comptabilisation.

- **Bon à payer d'effets de commerce domiciliés fourni par le client**
 - Par Internet et mobile⁽⁴⁾ **Gratuit**
 - En vertu d'une Convention d'Instruction Permanente (CIP) **Gratuit**
 - En agence au moyen du relevé papier de LCR/BOR domiciliés reçu, par relevé payé en totalité ou partiellement  ➔ 16,00 €

4. VOS OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER

4.3. Les virements

Rubrique non exhaustive

- **Virements émis vers l'étranger**^{(5)(6)*}

Dates de valeur (toute devise): Jour de comptabilisation.

 - Frais de mise en place de virement permanent international **Gratuit**
 - Virements SEPA en euro, entre pays de la zone SEPA cf. p. 10
 - Virements internationaux⁽⁷⁾
 - Par votre agence
 - par virement international ordinaire (occasionnel ou permanent) ➔ 0,11 % (➔ mini 29,00 € - ➔ maxi 95,00 €)
 - par virement international urgent (occasionnel) ➔ 0,12 % (➔ mini 30,00 € - maxi 101,00 €)
 - À distance (virement occasionnel ordinaire saisi par Internet et mobile, téléchargement, télétransmission), par virement international émis. ➔ 0,09 % (➔ mini 13,00 € - maxi 70,00 €)

(*) Société Générale convertira automatiquement les ordres de virements suivants:

- Ordres de virement libellés en euro émis à destination de bénéficiaires situés dans certains pays en dehors de la zone SEPA, ou dans la zone SEPA lorsqu'une telle conversion est permise par la réglementation.
- Ordres de virement libellés en USD émis à destination de bénéficiaires situés hors États-Unis d'Amérique.

- (1) L'accès au service nécessite l'abonnement au service banque à distance Progéliance Net ou Sogecash Net.
- (2) Hors frais d'abonnement à Progéliance Net ou Sogecash Net.
- (3) Pour les clients abonnés à un service de banque électronique Société Générale.
- (4) Hors frais d'abonnement à Progéliance Net.
- (5) Pour les virements en devises autres que l'euro, le cours de change appliqué est celui en vigueur au jour de la transaction.
- (6) Pour les opérations avec l'étranger s'ajoutent, le cas échéant, les commissions et frais éventuellement réclamés par le correspondant étranger.
- (7) Virements libellés en devises ou virement libellé en euro, en provenance ou à destination d'un pays hors zone SEPA.

-
- Rejet de virement permanent international pour insuffisance de provision **N**
 - Pour un virement < à 20 euros ou contre valeur **Gratuit**
 - Pour un virement ≥ à 20 euros ou contre valeur 20,00 € par rejet

5. VOS FINANCEMENTS PROFESSIONNELS

5.2. Le crédit court terme

Rubrique non exhaustive

- Crédit court terme (Crédit de trésorerie/de campagne)

Le crédit court terme est destiné à répondre à des situations spécifiques générant des décalages de trésorerie plus importants (liés à un accroissement ponctuel de l'activité, au financement d'un actif) ou plus longs (en raison d'un cycle d'exploitation atypique, saisonnier ou international...).

 - Frais de dossier 1% du montant du crédit avec un mini de 150 €
 - Commission de confirmation **N** 0.30% l'an du montant du crédit autorisé

5.3. Les crédits d'investissement

Rubrique non exhaustive

- Crédit-bail Mobilier Sogelease France⁽¹⁾ **I TVA**
 - Frais de traitement et d'étude du dossier 1% du montant du crédit avec un mini de 200,00 €
 - Frais de publication au greffe 30,00 € par acte
 - Frais d'avenant **N** 350,00 € par acte

(1) Tout matériel et véhicule selon critères d'éligibilités validés par Sogelease France.

8. PRODUITS ET SERVICES N'ÉTANT PLUS COMMERCIALISÉS

Ces produits et services ne sont plus commercialisés depuis le 10/03/2023 pour les clients des anciennes agences de la Banque Rhône Alpes, de la Banque Nuger, de la Banque Laydernier et de la Banque Tarneaud et depuis le 12/05/2023 pour ceux des anciennes agences Crédit du Nord, de la Banque Courtois, de la SMC et de la Banque Kolb.

8.1. Votre compte au quotidien

Convention Alliance

La Convention Alliance comprend des services du quotidien et des avantages sur des prestations bancaires choisies librement

Sont inclus dans Convention Alliance :

- Les cartes CB Visa Business ou carte CB Visa Gold Business en fonction de l'option choisie⁽¹⁾
- L'accès à nos services de banque à distance.

Cotisation mensuelle

- Convention Alliance **I TVA ↗** 35,00 € par mois
- Convention Alliance Option Premium **I TVA ↗** 39,00 € par mois

Cotisation mensuelle – Professions Libérales Juridiques et de Santé (PLJS)⁽²⁾

- Convention Alliance **I TVA ↗** 32,00 € par mois
- Convention Alliance Option Premium **I TVA ↗** 35,00 € par mois

Avec Convention Alliance bénéficiez de 30% de réduction sur les services suivants

- **Les options du service Internet Professionnel :**
transfert de fichiers, réception de fichiers et portefeuille commercial
- **Monetia** (Réduction sur la location du matériel, Exonération des frais d'adhésion et d'abonnement au schéma de carte de paiement CB)
- **Monétia Plus**, notre service de maintenance sur site
- **Monétia - option Suivi des Remises** sur une gamme de terminaux de paiement électronique (TPE) spécifiques
- **Sécurité Bleue Pro** Assurance perte, vol de vos moyens de paiement, votre recette, vos clés
- **Location d'un coffre-fort**

(1) Sous réserve d'acceptation par la Banque.

(2) Convention Alliance PLJS vous offre des prestations propres à la spécificité de votre métier. Pour en savoir plus, consultez votre conseiller. Offre réservée aux codes NAF 8621Z, 8622A, 8622B, 8622C, 8623Z, 8690D, 8690E, 8690F, 7500Z, 6910Z, 6920Z.

▪ **Étoile PEI / Étoile PER-COI** (réduction sur les frais de mise en place et le forfait annuel de tenue de compte)

▪ **Antarius PERin** (réduction sur les frais d'entrée)

▪ **Frais d'actes / frais de dossier** (pour les crédits moyen/long terme et facilités de trésorerie commerciale)

Avec Convention Alliance bénéficiez de 50% de réduction sur la 1^{ère} année de cotisation sur les services suivants

▪ **Quiétis Pro** Offre d'assurance dédiée à la protection des moyens de paiement, des recettes ou honoraires, des clés, papiers et téléphone mobile professionnels

▪ La protection Juridique des Professionnels

Avec Convention Alliance bénéficiez aussi de 30% de réduction à titre privé sur les services suivants⁽¹⁾

▪ **Sobrio** ou **JAZZ** option **Norplus** (Norplus) ou **JAZZ** option convention **Étoile** (Convention Étoile)

▪ **Frais d'entrée standards d'assurance-vie Antarius et Cardif** (hors Antarius Duo)

▪ **Frais de dossier de crédit immobilier**

(1) Offre non cumulable avec une autre condition, le tarif préférentiel le plus avantageux est appliqué.

9. RÉSOUDRE UN LITIGE

Société Générale a le souci constant de vous apporter la meilleure qualité de service possible. Toutefois, des difficultés peuvent parfois survenir dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services mis à votre disposition. Société Générale s'engage à accuser réception de votre demande sous 10 jours ouvrables et à vous apporter une réponse sous 2 mois, sauf cas exceptionnel. Dans l'hypothèse d'une réclamation sur les services de paiement, la banque s'engage à vous apporter une réponse dans un délai maximum de 15 jours suivant la date d'envoi de la réclamation écrite, sauf situations exceptionnelles pour lesquelles ce délai ne peut excéder 35 jours.

▪ L'agence : votre premier interlocuteur

Rapprochez-vous tout d'abord de votre Conseiller de clientèle ou du Responsable de votre agence.

Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance : directement à l'agence, par téléphone ou par courrier.

Si vous rencontrez des difficultés financières à la suite d'un accident de la vie entraînant une diminution sensible de vos ressources, une solution personnalisée pourra être recherchée.

▪ Le Service Relations Clientèle à votre écoute

Si vous êtes en désaccord avec la réponse ou la solution apportée par votre agence, vous avez la possibilité de vous adresser au **Service Relations Clientèle de votre Région**, pour que votre demande soit réexaminée.

Vous pouvez saisir le service depuis votre Espace Client au moyen du formulaire en ligne accessible via la rubrique " Contestation et réclamation " en bas de page du site professionnels.sg.fr, ainsi que par courrier, téléphone ou e-mail, en utilisant les coordonnées indiquées ci-après :

Service Relations Clientèle SG Auvergne Rhône Alpes

Par email : SG-AuvergneRhôneAlpes.Reclamations@socgen.com

Par téléphone : **0 806 800 148** Service gratuit + prix appel

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier : SG AUVERGNE RHONE ALPES
Service Relations Clientèle
TSA 17050
69307 LYON CEDEX 07

Service Relations Clientèle SG Courtois

Par email : SG-Courtois.Reclamations@socgen.com

Par téléphone : **0 806 800 148** Service gratuit + prix appel

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier : SG COURTOIS
Service Relations Clientèle
TSA 80224
31689 TOULOUSE CEDEX 6

Service Relations Clientèle SG Crédit du Nord

Par email: SG-CreditduNord.Reclamations@socgen.com

Par téléphone: **0 806 800 148** Service gratuit
+ prix appel

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier: SG CRÉDIT DU NORD
Service Relations Clientèle
TSA 98064
59049 LILLE CEDEX

Service Relations Clientèle SG Grand Est

Par email: SG-GrandEst.Reclamations@socgen.com

Par téléphone: **0 806 800 148** Service gratuit
+ prix appel

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier: SG GRAND-EST
Service Relations Clientèle
TSA 10201
67093 STRASBOURG CEDEX

Service Relations Clientèle SG Grand Ouest

Par email: SG-GrandOuest.Reclamations@socgen.com

Par téléphone: **0 806 800 148** Service gratuit
+ prix appel

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier: SG GRAND-OUEST
Service Relations Clientèle
TSA 41774
35517 CESSON SEVIGNE CEDEX

Service Relations Clientèle SG Laydernier

Par email: SG-Laydernier.Reclamations@socgen.com

Par téléphone: **0 806 800 148** Service gratuit
+ prix appel

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier: SG LAYDERNIER
Service Relations Clientèle
TSA 68000
74059 ANNECY CEDEX

Service Relations clientèle SG SMC

Par email: SG-SMC.Reclamations@socgen.com

Par téléphone: **0 806 800 148** Service gratuit
+ prix appel

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier: SG SMC
Service Relations Clientèle
TSA 91353
13281 MARSEILLE CEDEX 06

Service Relations Clientèle SG Société Générale (Agences de Corse)

Par email: SG-SocieteGenerale.Reclamations@socgen.com

Par téléphone: **0 806 800 148** Service gratuit
+ prix appel

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier: SG SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
Service Relations Clientèle
TSA 50001
20297 BASTIA CEDEX

Service Relations Clientèle SG Société Générale (Agences de Paris / Ile de France)

Par email: SG-SocieteGenerale.Reclamations@socgen.com

Par téléphone: **0 806 800 148** Service gratuit
+ prix appel

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier: SG SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
Service Relations Clientèle
TSA 62294
75427 PARIS CEDEX 09

Service Relations Clientèle SG Sud-Ouest

Par email: SG-SudOuest.Reclamations@socgen.com

Par téléphone: **0 806 800 148** Service gratuit
+ prix appel

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier: SG SUD-OUEST
Service Relations Clientèle
TSA 30001
33077 BORDEAUX CEDEX

Service Relations Clientèle SG Tarneaud

Par email: SG-Tarneaud.Reclamations@socgen.com

Par téléphone: **0 806 800 148** Service gratuit
+ prix appel

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier: SG TARNEAUD
Service Relations Clientèle
TSA 90001
87011 LIMOGES CEDEX

▪ En dernier recours : le Médiateur

En cas de désaccord avec la réponse apportée par votre agence et les Services Relations Clientèle ou si vous n'avez pas obtenu de réponse de la banque dans le délai de deux mois, ou de 15 jours ouvrables pour une réclamation portant sur un service de paiement, vous pouvez solliciter le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française (FBF) qui exerce sa fonction en toute indépendance, dans le cadre des « Conditions générales du service de médiation clients Professionnels » qui précise notamment son champ de compétence et les conditions de son intervention, et que vous pouvez consulter sur le site lemediateur.fbf.fr et sur professionnels.sg.fr à la rubrique en bas de page « Contestation et réclamation ».

Pour les différends portant sur les services d'investissements et les instruments financiers vous pouvez saisir le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française (FBF) ou le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Cette faculté de choix résulte d'une convention signée le 7 septembre 2017 entre le Médiateur auprès de la FBF et le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financier. Votre choix sera définitif pour le traitement de votre demande.

La saisine du Médiateur vaut autorisation expresse de levée du secret bancaire par le client à l'égard de Société Générale, pour ce qui concerne la communication des informations nécessaires à l'instruction de la médiation.

Vous pouvez saisir gratuitement le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française en transmettant votre demande :

- Sur le site internet du Médiateur : lemediateur.fbf.fr

Le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française vous répondra directement, dans un délai de 90 jours à compter de la date à laquelle il aura reçu tous les documents sur lesquels est fondée la demande.

En cas de litige complexe, ce délai peut être prolongé.

Le médiateur formulera une position motivée qu'il soumet à l'approbation des deux parties.

Vous pouvez saisir gratuitement le Médiateur de l'AMF en transmettant votre demande :

- Sur le site internet de l'AMF : amf-france.org/fr/le-mediateur

- Par courrier : Le Médiateur – Autorité des marchés financiers –
17 place de la Bourse 75 082 Paris cedex 02.



0161



Société Générale - SA au capital de 1 000 395 971,25 EUR
552 120 222 RCS Paris - Siège social : 29 bd Haussmann, 75009 Paris
Intermédiaire en assurances, dûment enregistré à l'ORIAS sous le
n° 07 022 493 - www.orias.fr - N° ADEME : FR231725_01YSGB.
SG est une marque de Société Générale - Studio Société Générale
Réf. : (G) 719939 - Novembre 2024.

